

## DECLARATION DES PERFORMANCES N° SCANIV



page 1/2

- Code qui identifie le produit-type : SCANIV
- 2. Numéro d'article : SCANIV100.8 / SCANIV100.11
- 3. Produit et son usage prévu, conformément à la norme EN1433-2004 : Caniveaux hydrauliques de type M, employés pour la récupération et le transport des eaux de surface provenant des zones qui peuvent être utilisées uniquement par les piétons et les cyclistes (Classe A15, Groupe 1 défini par le §5 de la norme EN 1433-2004).
- 4. Nom et adresse du fabricant :

IMCOMA NC INDUSTRIETERREIN ZWAARVELD 32 HAMME 9220 Belgique

- 5. (Non applicable)
- 6. Système d'évaluation et vérification: 3
- 7. Organisme notififé:

KIWA ZEMLABOR GMBH - Institut fur baustoffprufungen (Nr. NB1032) L'organisme a effectué les essais de type sur le produit selon la norme harmonisée EN 1433-2004 en délivrant un rapport avec les résultats.

- 8. (Non applicable)
- 9. Performances déclarées (en accord avec le Tableau ZA.1 de l'Annexe ZA de la norme EN 1433-2004)

Caractéristiques essentielles	Articles relatifs aux « caractéristiques essentielles » dans la EN 1433	Prestation
Étanchéité • raccordement des caniveaux hydrauliques	§ 7.5.1 de la norme EN1433-2004 « Le joint entre les éléments de caniveaux doit être conçu de sorte à assurer une étan- chéité durable. Lorsqu'ils sont soumis à essai conformément à 9.3.6, le joint et les corps ne doivent pas présenter de fuite. »	Aucune fuite

Une entreprise Fitts
du groupe TECHNOLOGY FLOW

V1 - 04/11/2021



## **DECLARATION DE PERFORMANCES CANIVEAU A15**

page 2/2

9. Performances déclarées (en accord avec le Tableau ZA.1 de l'Annexe ZA de la norme EN 1433-2004)

Caractéristiques essentielles	Articles relatifs aux « caractéristiques essentielles » dans la EN 1433					Prestation
Capacité à supporter la charge : • charge maximale	rge:  § 7.15 Essais de résistance § 7.15.1 Corps de caniveau  « Les corps de caniveau des caniveaux à grilles, (), doivent être soumis à mément à 9.1.4.1, dans la classe appropriée () » § 7.15.2 Grilles/tampons (couvercles)  « Les grilles/tampons (couvercles) des caniveaux à grilles, (), doivent être essai conformément à 9.1.4.2, dans la classe appropriée () »					SCANIV
	$A15 \rightarrow 15 \text{ kN}$ $B125 \rightarrow 125 \text{ kN}$ $C250 \rightarrow 250 \text{ kN}$ $D400 \rightarrow 400 \text{ kN}$ $E600 \rightarrow 600 \text{ kN}$ $F900 \rightarrow 900 \text{ kN}$					
Déviation sous la charge • flèche résiduelle	§ 7.16 Flèche résiduelle Soumis à essai conformément à 9.1.4.2.1, les grilles et tampons (couvercles) doivent être conformes aux prescriptions du Tableau 11 dans la classe considérée.					
	Classe		Flèche résiduelle admissible			Conforme au tableau 11
	A15 - B125		CP / 50*			
	C250 à F900		CP / 300**			
	* CP/100 si CP>= 450 mm  ** 1mm au maximum si CP < 300mm (CP = côté de passage)					
Durabilité	§ 6 Matériaux § 6.3.4 Béton en résine polyester Pour le béton de résine polyester, la résistance à la flexion et la résis-tance à la compression à 7 jours des éprouvettes définies au tableau 3 (), doivent être conformes aux valeurs du tableau 2					
	T RECICTANCE I		noyenne de ouvettes	Valeur individuel minimale	le	Passe
	Flexion		≥ 22 ≥ 18			
	Compression ≥ 90 ≥			≥ 75		

10. La prestation du produit identifié dans les points 1. et 2. est conforme à la prestation déclarée dans le point 9.

Cette DECLARATION DES PERFORMANCES est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant décrit au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par:

Monsieur Philippe Dolla, directeur général. Monaco, 24.06.2013



